
ICANN77 | Forum de politiques – ccNSO : actualités ccTLD
Mercredi 14 juin 2023 – 15h30 à 17h00 DCA

CLAUDIA RUIZ :

Bonjour et bienvenue à cette séance concernant les nouveautés de la ccTLD, je suis avec Bart et Kim la responsable de la participation à distance pour cette séance.

Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN.

Durant cette session, les questions et commentaires soumis dans le chat ne seront lus à haute voix que s'ils sont formulés de manière appropriée, comme indiqué dans le chat. Je lirai les questions et commentaires pendant la durée fixée par le président ou modérateur.

L'interprétation comprendra l'espagnol, le français et l'arabe. Cliquez dans le menu interprétation de Zoom et choisissez la langue dans laquelle vous souhaitez entendre la séance.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main dans la salle Zoom et une fois que l'animateur de la séance aura appelé votre nom, activez votre micro et prenez la parole. Avant de prendre la parole, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous vous exprimerez dans le menu d'interprétation. Veuillez indiquer votre nom et la langue que vous parlerez si c'est une langue autre que l'anglais. Prenez soin de mettre en muet tous les autres dispositifs et

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

notifications. Parlez lentement et à un débit raisonnable pour permettre une bonne interprétation de vos propos.

Cette séance comprend une transcription automatisée en temps réel, mais cette transcription n'est pas officielle et ne fait pas autorité. Pour la visualiser, cliquer sur le bouton close caption dans la barre d'outils de Zoom

Pour assurer la transparence de la participation au modèle multipartite de l'ICANN, veuillez vous enregistrer dans Zoom en utilisant votre nom complet, comme un prénom et un nom ou simplement votre nom de famille. À défaut vous pourriez être déconnecté de la séance.

Je vais maintenant donner la parole à Nicklas.

NICKLAS POUSETTE:

Merci, Claudia. Bienvenue à cette séance sur les nouveautés de la ccTLD. Nous allons vous présenter les nouveautés dans ce domaine.

Je suis Nicklas, je travaille pour la fondation internet de Suède et pour le TLD .SE. Si vous avez des questions ou des commentaires destinés aux intervenants, envoyez-nous un message ou prenez la parole, dites-nous à quelle organisation vous appartenez et parlez à une vitesse raisonnable.

Nous allons commencer tout de suite, nous avons beaucoup de travail aujourd'hui. Nous allons donner la parole à Molehe Wesi qui va nous parler de .ZA.

MOLEHE WESI:

Bonjour, .ZA, donc je suis le représentant et le gestionnaire du ccTLD de .ZA.

Prochaine diapositive.

Aujourd'hui je pense qu'il est important de vous dire ce qu'est .ZA. on me demande souvent ce que c'est, c'est difficile à expliquer car nous sommes des régulateurs par formation et nous avons des personnes auprès desquelles nous devons rendre compte, par exemple certains ministères de notre pays, le ministère des Télécommunications et de technologies numériques. Nous appartenons aussi à un espace et nous faisons aussi de la sensibilisation auprès du public pour expliquer un petit peu ce que nous faisons et comment les personnes peuvent tirer profit de nos activités, quelles sont nos obligations ou nos responsabilités.

Donc nous sommes les gardiens de la gouvernance de l'internet dans notre pays. Nous travaillons pour le FGI au niveau national.

Prochaine diapositive.

Sur cette diapositive, vous voyez ce que sont nos obligations. Donc nous travaillons dans le domaine des communications et des transactions. Ce sont des produits qui existent depuis 21 années, nous avons aussi une autre responsabilité qui est de travailler avec les villes et les trois gTLD de notre pays.

Prochaine diapositive.

À partir de cette responsabilité nous avons trois approches stratégiques dont la première est de construire un espace de noms de domaine

durable et résilient, d'autonomiser les communautés, de les habiliter, de permettre aux parties prenantes de participer et de travailler comme régulateurs.

Notre travail est surtout un travail de régulateur auprès des communautés habilitées et de créer une communauté qui soit capable au niveau numérique et qui soit aussi active et qui puisse recevoir des aides économiques.

Prochaine diapositive.

Donc les diapositives précédentes étaient un aperçu des statistiques que nous avons dans notre rapport numérique qui vous montrent un petit peu la façon dont la connectivité et les appareils qui existent dans notre pays, qui permettent aux gens d'accéder à internet, ce qui montre un peu le travail que nous essayons de faire.

Et sur cette diapositive à l'écran, nous voulons montrer que les réglementations sont bonnes et la perspective de l'Afrique du Sud concernant les réglementations qui permettent de protéger les consommateurs et de créer les marchés, et des marchés sûrs.

Dans cette perspective, je vais vous parler de création de marchés depuis l'adoption de l'EPP dans notre espace. Nous avons constaté que les bureaux d'enregistrement ou les bureaux d'enregistrements accrédités intégraient notre système de registre. Nous avons aussi un niveau de concurrence important. Depuis mars 2023 nous avons 762 bureaux d'enregistrements accrédités dans notre pays. Une portion de ces bureaux d'enregistrement internationaux et d'autres sont des bureaux d'enregistrement locaux.

Et puis nous avons aussi la protection des consommateurs. À travers ce processus de ADR nous pouvons protéger l'identité des personnes en ligne et grâce à l'adoption du DNSSEC nous pouvons exercer un contrôle de cette sécurité.

Un des aspects que nous utilisons les utilisateurs est de former le secteur en offrant des cours de formation technique que je vais vous présenter dans la prochaine diapositive.

Ce résumé que vous voyez ici sur l'écran vous montre les programmes que nous avons et qui fonctionnent actuellement.

Le premier est un projet de numérisation de l'école locale. L'objectif est de numériser 22 000 écoles dans tout le pays. Dans notre pays nous avons une population de 60 millions d'habitants ce qui fait que nous espérons pouvoir bientôt fournir 14 millions de personnes qui apprennent et que nous pourrons leur fournir une adresse email, et la même chose pour les 400 000 éducateurs qui travaillent ici dans ce secteur.

Ensuite, nous fournissons aussi un renforcement de capacité pour les personnes qui appartiennent au secteur. Nous avons fait des partenariats avec les autorités de formation et d'éducation, nous avons un cours qui s'appelle : la pratique destinée aux pratiquants du DNS. Nous sommes en train de créer un panel d'experts, de jeunes de notre pays, pour essayer de développer leurs compétences.

Dans notre pays nous avons un taux de chômage élevé avec beaucoup de jeunes qui n'ont pas fini l'école secondaire, nous essayons de les former. Nous allons former environ 150 jeunes avec ce cours de

praticien du DNS. Nous faisons ces campagnes annuellement pour faire de la publicité concernant ces cours de formation. L'année dernière nous avons eu 800 participants hommes et femmes.

Et nous voulons maintenant préparer un cours de formation sur le DNS, un cours d'introduction au DNS pour une quarantaine de participants du secteur. Ce sera notre prochain objectif de formation.

Ensuite, nous voulons numériser les secteurs qui sont les moins développés. Nous cherchons des partenaires au sein des différentes organisations. Nous voulons numériser des ONG et autres organisations à but non lucratif dans notre pays, les aider de façon à ce qu'ils puissent aussi atteindre davantage de public. Nous avons 9 provinces qui forment notre pays et 8 d'entre elles sont prioritairement les provinces où on a une activité agricole. Nous sommes en train d'essayer de développer la partie numérique dans ces régions pour les aider à atteindre davantage de marchés et à développer leur marché.

Nous avons aussi des unités constitutives dans les villes qui sont des villes royales en Afrique du Sud. Nous voulons influencer les communautés dans ce sens. Hélas, actuellement il n'y a pas de moyen de communiquer avec ces personnes puisque nous n'avons pas de plateforme numérique. Donc nous espérons qu'à travers ce nouveau projet nous allons pouvoir avoir une présence numérique qui va nous permettre de communiquer dans cette région avec ces populations.

Et puis nous avons l'intention de nommer ou de créer un nouveau registre dans le pays.

C'était mon dernier point. Nous allons soutenir un administrateur ou un gestionnaire de deuxième niveau non commercial de façon à travailler dans l'espace de nom et avec nous.

Donc ce sont les différentes activités que nous avons mises en place et auxquelles nous allons participer. Merci.

Je m'excuse d'avoir pris un petit peu plus de temps que le temps imparti.

NICKLAS POUSETTE:

Merci, Molehe. Y a-t-il des questions ? Non ? Merci Molehe. Notre prochaine intervention sera de M. Eduardo Duarte du .PT. Eduardo est le directeur exécutif du .PT et il va nous parler de comment faire plus avec moins, comment l'intelligence artificielle peut aider un ccTLD.

EDUARDO DUARTE:

Je suis donc le directeur exécutif du .PT. Je viens vous parler de comment nous avons mis en œuvre l'apprentissage de la machine et les algorithmes pour pouvoir traiter les données d'enregistrement et les noms de domaine eux-mêmes.

Diapo suivante.

Je vous parle d'abord un peu du .PT. Il s'agit d'une association privée à but non lucratif créée en 2013. Nous avons différents membres à savoir l'association de protection des consommateurs qui est un représentant gouvernemental, un organe public, et l'association de l'économie numérique ACP.

Notre mission principale est de gérer le TLD .PT, de nous occuper de la marque commerciale CONF1, de fournir du soutien aux TLD des pays lusophones. Et finalement nous sommes les fondateurs de l'association LUSNIC qui est l'association des fournisseurs de domaine de premier niveau de langue portugaise.

J'ai quelques statistiques. Au début de nos enregistrements on n'était pas où on en est, évidemment, aujourd'hui on a près de 1,7 millions de domaines enregistrés.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons créé un modèle d'automatisation d'intelligence artificielle qui valide les données d'enregistrement. Tout d'abord, nous validons le numéro de taxe et de TVA, ce qui est une obligation pour l'enregistrement auprès du .PT. Nous validons également avec des outils externes dans d'autres pays ces données, donc le Portugal, l'Espagne, la France, les États-Unis, Les Pays-Bas, le Brésil entre autres.

C'est-à-dire que plus de 90 % de nos enregistrements sont validés grâce à cet algorithme. Nous utilisons des outils externes comme VIES qui est un outil de validation européen. Et nous validons les adresses avec une API de Google.

Diapo suivante.

Pour les domaines nous utilisons des données historiques, nous vérifions si le domaine semble être un nom géographique ou s'il a l'air d'être une marque de commerce, une marque déposée.

Nous vérifions également si le nom de domaine est similaire au point de porter à confusion avec un nom déjà enregistré.

Tout cela est donc consolidé sur un fichier et nous accordons une notation à ce nom de domaine. C'est notre approche par note. Et si la notation est suffisante ce sera auto-approuvé.

Il s'agit d'un système d'apprentissage à la machine qui va améliorer ses résultats au fil du temps.

Diapo suivante.

Pourquoi valider les données ? C'est le principal. Et bien d'une part il y a un grand facteur qui est la législation, RGPD mais aussi les législations nationales, nos termes et conditions. Mais nous souhaitons également garantir l'exactitude des données et fournir un meilleur service à la communauté.

Diapo suivante.

Si on n'avait pas automatisé on aurait une charge administrative qui prendrait beaucoup de temps pour valider 400 domaines et entités chaque jour. Voilà pourquoi nous avons dû créer une solution pour automatiser le produit et le faire plus efficient.

Diapo suivante.

Je vous raconte ici la nouveauté, ce n'est pas prêt encore, on y travaille pour le mettre au point depuis la mi-avril, mais pour l'instant nous avons à peu près analysé 13 000 noms de domaine dont 97 % ont été validés automatiquement. Nous avons également validé 7 000 entités dont

56 % ont été auto-validés. Ce qui veut dire que le travail manuel s'est réduit considérablement et que nous avons beaucoup moins de travail, évidemment.

Diapo suivante.

Voilà ce que j'avais préparé pour aujourd'hui. Je ne sais pas si vous avez des questions.

NICKLAS POUSETTE: Y a-t-il des questions pour Eduardo ?

NON IDENTIFIÉ : Oui, j'ai une question. Dans le cadre du .SE, le code ouvert est un sujet en vogue, est-ce que vous avez envisagé de faire ce service, un service à code ouvert ?

EDUARDO DUARTE: Non, pas pour l'instant. Peut-être qu'on pourrait le faire à l'avenir et contribuer avec cela à la communauté.

NICKLAS POUSETTE: Pas d'autres questions pour Eduardo ? Bien, dans ce cas-là nous allons avancer.

La présentation suivante est celle de Bruce Tonkin qui va nous parler du processus de lancement d'enregistrement au second niveau du .AU.

BRUCE TONKIN:

Alors on a différents sous-domaines sous le .AU. Nous avons COM.AU et NET.AU pour les sociétés enregistrées, ORG.AU pour les ONG enregistrées, EDU.AU pour les institutions éducatives, GOV.AU pour le gouvernement, ID.AU pour les citoyens, ASN.AU pour les sociétés à but non lucratif non établies ou non de droit. Et nous utilisons ici le terme enregistré parce que les entreprises en Australie doivent être des sociétés de droit australien et ce n'est pas toujours le cas.

Nous avons donc la possibilité d'enregistrer des noms au second niveau depuis mars de l'année dernière mais cela reste à être validé. C'est-à-dire qu'il faut se conformer à différents critères, être une société de droit à but non lucratif enregistrée en Australie, etc.

Les bénéfices seraient de pouvoir avoir des noms plus courts pour ceux qui ont une présence validée en Australie, qu'il soit plus facile de trouver un nom disponible que sous le COM.AU, et c'est plus attirant pour les personnes. C'est un peu comme une adresse de courrier électronique.

Diapo suivante.

Ici vous voyez la croissance depuis l'année dernière à aujourd'hui. On a commencé avec 3,4 millions de noms et depuis le lancement des enregistrements au second niveau nous avons augmenté la quantité d'enregistrement à 4,2 millions.

Diapo suivante.

Ici on voit la croissance de mars 2022 à septembre 2022. Nous avons vu une croissance de 760 mille noms de domaine. Vous pouviez demander un nom de domaine .AU qui n'était pas enregistré auparavant. Et le

processus administratif et bureaucratique était remis en général à la dernière minute, c'est pourquoi on a vu l'augmentation des enregistrements durant le dernier mois. Maintenant on en est à 10 000 par mois à peu près, au second niveau.

Diapo suivante.

Ici, vous voyez la comparaison entre février l'année dernière et le mois de mai 2023. Le nord correspond à la situation en février 2022 et le vert à mai 2023. Donc comme AU a un peu augmenté, de 1 ou 2 %, dans le cadre NET.AU, ORG.AU, les autres c'était moindre. Et le .AU a augmenté considérablement, c'est-à-dire que l'enregistrement au second niveau correspond à un quart de la taille du COM.AU et trois fois et demie la taille de NET.AU.

Diapo suivante.

Certaines des difficultés que nous avons eues était de permettre au titulaire de nom de domaine d'enregistrer un nom qui ne soit pas pris par le reste du marché. Donc le processus était que les parties prenantes avant, attendaient des années avant de pouvoir créer une stratégie de prix. Mais les titulaires qui avaient déjà des noms enregistrés avaient la priorité pour enregistrer leur nom de domaine et ils ont eu une période de 6 mois pour le faire. 467 mille noms ont été alloués pendant cette période aux titulaires existants, parce que cet enregistrement allait bloquer ce nom pour le reste du marché.

Si un candidat de NET.AU et de COM.AU voulaient tous les deux le même nom, comment décider à qui l'attribuer ? Tout d'abord nous avons pris en considération la date de création, en général la création la plus

ancienne avait la priorité, sauf si elle avait été enregistrée avant 2018. Si les deux avaient été enregistrés avant 2018 le nom ne pouvait être attribué, on demandait à ces deux candidats de se mettre d'accord avec un accord commercial ou autre pour savoir qui allait enregistrer le nom.

À travers ce processus nous avons attribué 82 000 noms en ces termes, quand il y avait deux parties prenantes qui voulaient le même nom.

Et à la fin de cette période d'attribution de priorité de 6 mois ceux qui n'avaient pas postulé pour un nom qui existait déjà sur le COM.AU, NET.AU ou autre, étaient disponibles au grand public. Et on a donc enregistré 137 000 noms de plus à ce moment-là.

Mais il est arrivé, bien sûr qu'il y avait aussi d'autres noms pour lesquels il y avait plusieurs candidats. Les résultats ont été positifs, on avait 3 millions de noms potentiels qui auraient pu générer des conflits et finalement on s'est retrouvé face à 6 000 cas de conflits. Sur ces 6 000, en général, il y avait deux candidats, mais il y avait des noms pour lesquels on avait jusqu'à 10 candidats.

Ce qui montre qu'en Australie on est une fédération d'États et chaque gouvernement d'État en Australie va demander le nom de ses départements gouvernementaux. Par exemple comme SANTE, Energie, etc. Donc chaque État, État fédéral et autres acteurs voulaient enregistrer le même nom qui identifiait tout un secteur. Donc j'imagine qu'il n'y aura pas de solution possible dans ce cas-là et ces noms ne sont pas enregistrés tant qu'il n'y a pas d'accord.

Diapo suivante.

Une des difficultés était de savoir comment générer plus de sensibilisation à propos du programme de l'ICANN, comment faire en sorte que la communauté soit plus au courant. Et Sophie Mitchell, notre directrice de communication a dirigé une équipe qui nous a permis de comprendre ce que nous devons faire pour atteindre cet objectif.

Tout d'abord nous avons suivi des consultations à propos du processus, ce qui a duré entre 4 et 5 années. Nous avons fait beaucoup de sondages. Et dans ces sondages, en général, la plupart des personnes qui répondaient étaient pour le lancement du .AU.

Diapo suivante.

Nous avons beaucoup travaillé pour informer l'industrie, le gouvernement et les médias pour leur faire savoir ce que nous envisagions de faire. Nous avons également communiqué directement avec les titulaires de noms de domaine, avec des campagnes par email pour conseiller les titulaires de domaine et leur faire savoir qu'on allait lancer le .AU directement. Nous avons tenu 5 séminaires en ligne publics, et nous avons publié des mises à jour périodiquement sur notre site web.

Diapo suivante.

Nous avons également beaucoup travaillé sur la publicité, nous avons eu 5 millions de contacts par télévision, mais également via la radio, on a fait des pubs numériques, des placards dans les rues, on a eu des campagnes de toute sorte. C'était assez exhaustif comme campagne de sensibilisation.

Diapo suivante.

Ici, vous voyez comment nous avons réalisé notre campagne de marketing. Par exemple, les gens quand on pense aux trains, on pense aux gares. On a utilisé ces affiches et, si quelqu'un dit qu'il veut utiliser un champ pour élever des moutons, on va utiliser ce mot « station » en Australie. Il y a des mots qu'on utilise différemment dans notre pays.

Au mois de mars nous avons voulu voir quelles étaient les connaissances qui existaient. On a vu qu'un consommateur sur 5 désirait enregistrer un .AU.

Donc nous avons travaillé avec différents canaux de diffusion et on a demandé aux gens où ils avaient entendu parler de .AU et ils nous ont dit qu'ils avaient entendu parler de tout cela par les bureaux d'enregistrement.

Alors la différence c'est que tout cela, ces campagnes de sensibilisation, permettaient de toucher ou atteindre des consommateurs, des entreprises. Et on a vu que des gens qui n'avaient pas de nom de domaine avaient entendu parler de .AU.

Par conséquent, les résultats de cette campagne ont été tout à fait positifs. On a enregistré 750 milles noms pour une population de 25 millions d'habitants et je pense que j'en suis parvenu à ma dernière diapo. Merci.

NICKLAS POUSETTE:

Est-ce qu'il y a des questions pour Bruce ?

NON IDENTIFIÉ : Oui, j'ai une question, quelles sont les tendances que vous avez pour .AU et est-ce que tout le monde enregistre sa marque sur .AU ?

BRUCE TONKIN: Le mois dernier on a eu directement 11 000 pour .AU et d'autres pour .COM. Donc un quart des nouveaux noms vont sur .AU. On voit des gens qui enregistrent ce que le bureau d'enregistrement leur vend. Certains .COM, d'autres .AU. Ils passent du site de .AU à .COM ? Non, en général ils ont leur site .COM et le .AU est utilisé pour les campagnes de marketing.

Donc on constate qu'il y a des petites entreprises qui préfèrent lorsqu'un nom est déjà enregistré sur .AU créer un autre site. Donc nous avons .AU avec des noms et des compagnies différentes et des sites internet différents.

NICKLAS POUSETTE: Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

JOHN: J'ai une question. Je suis John, d'un registre .ID. L'espace dans lequel vous travaillez, c'est l'Australie seulement ou Il faut être un citoyen australien ?

BRUCE TONKIN: Les entreprises étrangères, si elles ont une marque enregistrée en Australie, peuvent le faire.

JOHN: Combien de bureaux d'enregistrement avez-vous ?

BRUCE TONKIN: 33. Les 6 bureaux les plus importants font l'objet de 90 % des enregistrements.

JOHN: Ces chiffres nous paraissent intéressants par rapport à la taille de votre population et votre pays. Vous avez une population importante .AU, quelle stratégie avez-vous utilisée pour y parvenir ?

BRUCE TONKIN: Ce que nous voyons c'est que la plupart des entreprises, les entreprises de plus de 10 employés ont un domaine de .AU. Et, par contre, pour les entreprises plus petites on a une pénétration inférieure, 50 %. Des petites entreprises, par exemple des bars ou des cafés préfèrent créer des pages Facebook ou Twitter, sur les réseaux sociaux qui sont notre principale concurrence. Donc nous devons les convaincre d'avoir un nom de domaine. Merci.

NICKLAS POUSETTE: Merci.

BART BOSWINKEL: Nous avons une question en ligne de Robert Martin : est-ce que vous voulez continuer à utiliser COM.AU.

BRUCE TONKIN: COM.AU est utilisé, il y a quelques années on voulait fermer certains espaces comme NET.AU, finalement on a décidé de les garder, donc nous n'avons pas l'intention de fermer ces espaces de noms pour de nouveaux enregistrements.

NICKLAS POUSETTE: Merci beaucoup. Nous donnons la parole à Crystal de .US qui va parler de WHOIS. Elle appartient à l'espace de TLD UST.

CRYSTAL PETERSON : Bonjour, j'ai beaucoup d'informations à vous présenter. J'espère ne pas parler trop vite. Comme cela a été dit, je travail avec GoDaddy, fournisseur de registres de .US et je suis aussi la responsable de la liaison pour le NTA.

Aujourd'hui, je vais partager avec vous une proposition que nous avons élaborée avec le NTA concernant ce que nous appelons le WHOIS responsable.

Notre objectif ici serait d'avoir un système comparable à WHOIS et le cadre dans lequel nous avons l'intention de travailler du point de vue de l'information.

Dans notre contrat, nous avons l'obligation d'avoir des informations d'accès public. Lorsque l'on s'est demandé ce que l'on devait définir, la

différence entre l'information publique et accès public, on s'est rendu compte qu'on ne peut pas avoir de données anonymes, quelqu'un doit être responsable de ses données. Aux États-Unis, par exemple, dans une bibliothèque pour vous inscrire vous devez fournir certaines informations, même si les livres sont d'accès public. Il y a certaines informations aux États-Unis qui sont obligatoires. Il faut fournir son nom, son numéro de téléphone, son adresse email pour pouvoir accéder à certaines données d'accès public. Il y a de nombreux exemples dans ce sens.

Lorsque nous avons analysé nos données WHOIS, qui actuellement sont anonymes et pour lesquelles personne ne se présente comme responsable, on voulait donc chercher une manière de fournir une protection pour qu'il y ait une responsabilité.

Donc ici nous allons vous expliquer pourquoi nous parlons de ce WHOIS. Avec un accès non responsable et anonyme on constate que les bureaux d'enregistrement vont voir surgir une utilisation qui n'est pas l'utilisation attendue de leurs données. Donc parfois les données sont utilisées pour le hameçonnage, pour le vol d'identité. Il y a différents types d'utilisations malveillantes et d'accès à ces données malveillants qui sont tout à fait négatifs bien sûr.

On constate que les titulaires de nom de domaine vont abandonner leur enregistrement et aller voir un autre TLD ou un autre site internet à cause du problème qu'ils ont constaté.

Et on a aussi un système qui, parfois, ne veut pas promouvoir le .US à cause de problèmes qu'on a au sein du WHOIS et de son accès. C'est

pour ça que nous sommes en train d'essayer d'avoir un WHOIS responsable pour fournir une protection.

Alors qu'est-ce qu'un accès responsable ? Cela n'est pas lié au service de représentation et de protection de la vie privée. Cela signifie que nous avons une obligation dans le cadre de notre contrat avec le département de commerce, le NTIA, et donc nous devons maintenir ce WHOIS avec notre registre et être en conformité avec un contrat, fournir un accès à certaines informations concernant le WHOIS.

Notre système va fournir un accès en temps presque réel aux données du WHOIS pour les clients qui ne vont pas le commercialiser, nous voulons aussi utiliser le système de RDAP. Et pour ce faire nous avons besoin d'un système d'authentification qui répond au respect de la loi.

Alors, comment cela va fonctionner ? Un WHOIS responsable va fonctionner avec le RDAP pour faire une interface d'utilisateurs RDAP et nous allons maintenir ces données du WHOIS détaillé comme un opérateur de registre faisant autorité. Il y aura également une nécessité d'authentifier une adresse email et de se connecter avec cette adresse email authentifiée. Les utilisateurs pourront choisir comment fournir ou recevoir cette réponse, mais s'il y a quelque chose qui ne correspond pas l'accès sera refusé.

Les données qui ne seront pas contrôlées ne vont pas apparaître sur l'écran et lorsqu'il s'agit d'une source non fiable, par exemple, comme nous l'avons dit, nous allons authentifier l'accès et nous allons indiquer cela aux autorités pour que cela soit contrôlé. Cela répond aux exigences contractuelles.

Nous devons avoir des données publiquement accessibles et l'administrateur des États-Unis est l'administrateur de la base de données pour tout ce qui concerne l'enregistrement. Il va y avoir des enregistrements qui vont continuer à être interdits et nous allons fournir un accès presque en temps réel aux données.

Et s'il y a des modifications dans les politiques de registre nous allons pouvoir exécuter nos politiques existantes dans lesquelles on interdit d'utiliser certaines données.

Certains des points saillants de notre proposition remise à la NTIA étaient que le fait que nous sommes la base de données faisant autorité, que ça donne aux titulaires de noms de domaine la possibilité de choisir ou pas leurs données WHOIS pour ce service de vérification de responsabilité et que nous allons continuer à travailler avec les forces de l'ordre pour veiller à ce qu'elles puissent avoir accès et confidentialité lorsque cela s'avère nécessaire. Et nous allons également pouvoir satisfaire notre obligation de fournir un accès aux bureaux d'enregistrement et que dans leur contrat les bureaux d'enregistrement doivent fournir l'accès au WHOIS, ce qui est applicable à travers la proposition.

Diapo suivante.

Je voulais présenter quelques-uns des points saillants au point de vue technique et ce que nous proposons pour faire fonctionner cela.

Diapo suivante.

Les utilisateurs du service WHOIS vont accéder à une interface utilisateur à travers laquelle ils pourront fournir certaines informations. En échange, ils vont recevoir les données non expurgées complètes. Les titulaires vont pouvoir choisir de se conformer ou pas à travers leur revendeur. Ces parties techniques ne font pas partie de la proposition maintenant, je ne présente que la fonction de base de WHOIS, comme nous la voyons aujourd'hui à partir du registre.

Diapo suivante.

On propose également des résultats de recherche du WHOIS qui sont anonymes. Aujourd'hui, lorsque vous faites une recherche vous obtenez toutes les données non expurgées et la proposition est d'accélérer ce processus pour que si vous faites une recherche initiale qui est anonyme et que vous n'avez fourni aucune donnée de responsabilité, vous allez voir ces résultats-là.

Diapo suivante.

Et vous allez également recevoir un lien qui vous permettra de demander des données d'enregistrement réel. Et c'est ici un exemple de formulaire que vous allez voir en ligne et que vous pourrez compléter. Vous allez sélectionner la raison légitime pour laquelle vous souhaitez accéder à ces données et les coordonnées où vous souhaitez recevoir ces données.

Diapo suivante.

La réponse approuvée serait envoyée à un email de travail. Ça ne va pas être affiché à l'écran, mais vous allez recevoir par mail les résultats. Sans

email vous ne recevrez pas les données. Et vous recevrez toutes les données non expurgées qui sont affichées anonymement à l'écran pour toutes les personnes qui fait une recherche sans avoir justifié la raison légitime pour laquelle il demande l'accès à ces données.

Diapo suivante.

Si vous ne justifiez pas la demande ou si cette demande vous est refusée, nous avons une réponse de refus proposée pour laquelle nous n'allez pas recevoir les données.

Diapo suivante.

L'une des dernières parties de la proposition porte sur le fait que nous allons pouvoir faire des audits à propos des recherches de données WHOIS s'il y avait des actions abusives. Dans ce cas-là on aurait des registres et un historique pour pouvoir passer en revue les informations et vérifier ces plaintes. Et ça aiderait également à faciliter la conformité avec certains mandats du Congrès des États-Unis en lien avec les données et l'accès aux données que la NTIA doit respecter et faire valoir.

Cela m'amène à la fin de la présentation, si je ne me trompe. Diapo suivante ? Ha non, il reste encore une partie.

La NTIA a publié un appel à commentaires ces derniers mois. Il y a eu un blog et une page publiés et cet appel à commentaire était censé finir le 31 mai. Cependant, les sites web qui apparaissent sur la présentation sont toujours disponibles.

Une fois que les commentaires auront été ouverts et examinés, ils seront disponibles au public sur ces pages pour que vous puissiez voir tous les

commentaires que nous aurons reçus. Et nous allons également fournir nous-mêmes une synthèse au nom de la NTIA.

Alors, restez à l'écoute, vous allez voir dans cet espace quels ont été les propositions ou les changements qui ont été demandés pour cette proposition.

Diapo suivante.

Et voilà la fin. Merci.

BART BOSWINKEL:

Il y a une question en ligne envoyée par Vadim Mikhaylov qui demande : j'ai bien compris que dans la zone .US une demande WHOIS à travers le port 43 de TCP ne fonctionnerait pas. Vous n'avez qu'une interface web pour le WHOIS ?

CRYSTAL PETERSON :

Non, c'est un malentendu. Nous avons le port 43. Et avec ces changements on ajouterait également l'accès au WHOIS à travers le port 43. Donc on ne montrerait que la vue anonyme proposée et non pas toutes les données non expurgées.

NICKLAS POUSETTE:

Question dans la salle ?

ALAN CAMERON:

Merci. Je suis du .AU. Est-ce que vous pouvez nous montrer à nouveau la diapo qui montre les informations expurgées ? Parce que je pense

qu'il y aurait beaucoup de personnes qui ne vont pas souhaiter passer par votre processus. Donc je voudrais savoir quelles sont les données qui seraient affichées si on ne passe pas par le processus de validation d'identité. Je pense que c'était ça, oui.

CRYSTAL PETERSON : Oui, c'était ça. Ce sont les informations du bureau d'enregistrement du nom de domaine, les statuts, les serveurs de nom et certaines informations pour lesquels vous allez pouvoir demander plus de détail à travers notre service RDS. Voilà ce que vous allez voir.

Et, encore une fois, nous prévoyons d'ajouter les liens pour que vous puissiez cliquer et accéder et fournir vos informations et coordonnées et recevoir en temps réel un email avec tout le reste des données.

NICKLAS POUSETTE: Y a-t-il d'autres questions ?

ALAN CAMERON: Pour ce qui est du processus de demande, il semblerait que rien ne vous empêche de créer une identité fausse et un Gmail qui ne corresponde à personne ? Je me trompe ?

CRYSTAL PETERSON : Oui, on ne valide pas l'adresse email. L'utilisateur doit choisir une raison légitime à partir d'une liste roulante.

ALAN CAMERON: Mais ils peuvent choisir n'importe quoi.

CRYSTAL PETERSON : Vous seriez surpris, à la date, le RDS qu'on a avec d'autres extensions de domaine reçoivent des réponses comme « parce que ça me chante ».

NICKLAS POUSETTE: On a le temps pour une dernière question.

ANGELA MATLAPENG: Oui, d'ailleurs ce sont trois questions. D'une part, étant donné le volume de requêtes que vous recevez au quotidien qu'allez-vous devoir faire pour fournir ces informations tout de suite par email ? Parce que j' imagine que ça vous prendre un peu plus de temps de vérifier si la demande est légitime ou pas avant d'envoyer les informations.

Deuxièmement, je ne pense pas avoir bien compris quelles seraient les exigences en raison de ce qui correspond aux forces de l'ordre. J' imagine que les pratiques communes seraient de savoir si vous avez une ordonnance judiciaire ou autre ou si vous êtes le fonctionnaire responsable pour accéder à ces données. Vous pouvez en parler un peu plus ?

CRYSTAL PETERSON : Alors la première question portait sur les requêtes WHOIS et les délais. Les délais de réponse WHOIS seraient exactement ce qu'ils sont aujourd'hui. Et pour ce qui est du temps entre la première réponse WHOIS et la réception des données par email, le délai correspondrait au

temps qu'il vous faut pour remplir le formulaire. Parce qu'après c'est presque en temps réel, comme je disais. Ça veut dire qu'il est question de chercher dans le système et envoyer l'email. Et donc suivant le système d'email de l'utilisateur ça va prendre plus ou moins de temps. Ce n'est pas nécessairement un délai de notre côté. Mais oui, le temps de réponse pour les requêtes anonymes ne va pas changer.

Quand aux forces de l'ordre, nous prévoyons de fournir un service d'authentification, un RDAP authentifié, c'est comme ça qu'on l'appelle aujourd'hui. Mais l'intégration de cela, le développement de ce service devrait leur permettre de s'enregistrer pour l'utiliser de manière authentifiée et faire des recherches aux données WHOIS comme aujourd'hui, de manière anonyme. Mais étant donné qu'ils ont un accès authentifié et qu'ils accèdent à travers un compte utilisateur, ils devraient pouvoir visualiser les données et faire des recherches en vrac avec cet accès.

ANGELA MATLAPENG: Merci.

NICKLAS POUSETTE: On a une question en ligne ?

BART BOSWINKEL: Oui, on a des mains levées et une question de suivi de Rubin School qui demandait si le .US va accepter et accréditer les agences de l'ordre non américaines et non Five-Eyes, comme on dit.

CRYSTAL PETERSON : Merci, on évalue toujours la question. Les forces de l'ordre américaines auront accès. Quant à savoir si les forces de l'ordre auront accès ou pas, on examine la question, mais la réponse n'est pas négative pour l'instant ; ça n'a pas été décidé.

BART BOSWINKEL: Pablo a levé la main.

PABLO RODRIGUEZ: Merci et merci pour cette présentation Crystal. Nous avons d'autres questions que nous allons vous poser à la fin de la séance, mais vous avez signalé que la plupart de ces mesures adoptées par les États-Unis résultent d'un accord contractuel avec la NTIA, n'est-ce pas ?

CRYSTAL PETERSON : Oui, alors dans la proposition que nous suivons les mesures adoptées correspondent à une réponse à la préoccupation des bureaux d'enregistrement, des titulaires de noms de domaine, de la NTIA et des services de registre qui s'inquiètent à propos de l'accès anonyme aux données WHOIS.

La proposition envisage de garantir que les mandats du contrat soient respectés. Le contrat n'a pas varié depuis plusieurs années. Mais au moment de concevoir cette proposition, c'est ça qui nous a motivés. Donc ce n'est pas une question de dire : on l'écrit en raison du contrat.

Pas du tout ; mais au moment d'élaborer cette proposition, on a veillé à garantir le respect de ce contrat préexistant.

PABLO RODRIGUEZ: Merci.

NICKLAS POUSETTE: Merci Crystal. Nous allons avoir maintenant une présentation sur l'accès aux données pour les tiers, un cadre pour l'opérateur de registre norvégien. Ce sera Knut du .NO qui va nous présenter cela.

KNUT AKSEL WADAT: Merci, Nicklas. Je travaille dans le .NO et je suis là pour remplacer ma collègue Anne-Catherine qui a perdu la voix et ne peut être là.

Je vais vous présenter rapidement le cadre pour permettre l'accès aux données associées aux domaine pour les tiers en Norvège.

Nous sommes le registre pour les noms de domaine .NO et pour être enregistré, vous devez avoir une adresse en Norvège. C'est-à-dire que seules les organisations norvégiennes et les personnes âgées de plus de 18 ans peuvent demander d'enregistrer un nom de domaine .NO. Ils doivent avoir un numéro d'organisation et être enregistrés dans le bureau des entités juridiques. Les personnes privées doivent avoir un numéro d'identification national et être enregistrées dans le fichier national de la population. Et avoir une adresse email.

Donc la Norvège ne fait pas partie de l'UE, mais en tant que membre de l'espace économique nous adhérons au RGDP européen.

Diapo suivante.

Bien, les données personnelles sont définies dans le RGDP, article 4, comme toute information en relation avec une personne identifiée et identifiable. Donc le nom de domaine peut contenir des informations identifiant directement une personne si cette personne utilise son nom et son adresse dans le nom de domaine.

Mais les noms de domaine sont aussi liés à des informations dans notre base de données. Et cela identifie la personne qui est abonnée.

Donc tout nom de domaine contient des données privées et la divulgation d'un nom de domaine constitue le traitement des données personnelles. Pour nous, cela signifie que le traitement demande une base légale ou juridique selon le RGPD article 6 paragraphe 1.

Pourquoi est-ce qu'on ne collecte et on ne traite pas les données ? C'est pour que le nom de domaine de Norvège puisse contribuer à l'infrastructure de l'internet de manière robuste.

Notre conclusion est la suivante : nous devons avoir un fondement légal selon le RGDP pour divulguer les données, que ces données soient des données personnelles ou pas.

Donc cette conclusion est en accord avec la décision de la Cour européenne de justice dans l'affaire 582/14.

Donc la Norvège a un service de recherches publiques dans lequel la population peut obtenir des informations concernant le titulaire d'un nom de domaine.

Et ici, vous voyez les informations que nous publions dans notre service de recherche. Les informations sur le titulaire du nom de domaine, les contacts, le serveur. Et, dans le cas des titulaires de noms de domaine, nous faisons une différence entre l'organisation, l'entreprise, le propriétaire unique et la personne. Et ici nous fournissons différentes données comme le nom, l'adresse email, l'adresse, le pays, le numéro de téléphone, etc. Mais cela est volontaire, cela peut être inclus ou pas dans notre base de données.

Nous avons des petites entreprises qui sont des entreprises, donc on va leur demander leur numéro d'entreprise, leur courrier, leur adresse email et nous allons la publier.

Dans le cas des serveurs de nom, nous allons publier le nom et l'adresse IP, dans le cas des contacts techniques nous aurons le nom, l'adresse email, le pays et le numéro de téléphone. Et pour les titulaires de domaine ou pour les bureaux d'enregistrement, vous avez toutes les informations sur l'écran.

Ces informations devraient être suffisantes pour qu'une personne entre en contact avec le bureau d'enregistrement. Si une personne veut obtenir davantage d'informations par rapport à ce qui figure dans notre système ou si une personne veut plusieurs informations disponibles, notre service de recherche va répondre à la loi et à la législation concernant le RGPD. Et nous allons donc fournir toutes ces données.

Cela signifie que la Norvège ne pas divulguer des renseignements privés à moins que la personne qui les demande puisse expliquer pourquoi, juridiquement, elle peut accéder à ces informations. Et, à ce moment-là,

nous devons garantir que cette personne peut administrer un TLD en Norvège pour contribuer à une utilisation solide ou robuste de l'internet en tant qu'infrastructure.

Certaines autorités en Norvège ont une autorité de réglementation que le gouvernement leur a fournie, telle que la police, les procureurs, les autorités fiscales, les autorités de protection des consommateurs ou protection de données. Mais nous devons toujours avoir cette base juridique qui va nous obliger à divulguer ou à ne pas divulguer ces informations.

Donc je dirais que la Norvège travaille depuis longtemps avec Norid sur cette question de la divulgation des informations. Et il faut toujours, donc, respecter les objectifs de notre compagnie. Cela a été notre base pendant très longtemps, pour protéger les droits des abonnés.

Voilà, ici vous avez une petite présentation qui explique comment nous acceptons les requêtes de tiers.

NICKLAS POUSETTE:

Est-ce qu'il y a des questions ? Nous avons une question en ligne il me semble, à moins que ce soit un commentaire. Robert Martin dit : il s'agit d'une approche très intéressante de la part de la Norvège. Je ne sais pas si cela est utile pour le reste du monde, mais c'est une interprétation intéressante du RGPD. Merci beaucoup.

Il y a une question là-bas.

-
- NON IDENTIFIÉ : D'après ce que vous avez montré dans l'avant-dernière diapositive, on voyait que la personne qui souscrit peut donner son avis et dire qu'elle ne veut pas que ses informations soient divulguées. À ce moment-là il y a une utilisation induite et vous avez peut-être le droit de ne pas respecter cette décision concernant la divulgation de ces données.
- KNUT AKSEL WADAT: Merci pour cette question. Nous avons un accord écrit avec tous nos abonnés qui indique que nous allons utiliser les informations fournies en fonction des objectifs de notre compagnie, de Norid, et que nous allons partager ces informations en fonction de la législation de la Norvège. Si la police nous demande de fournir ces informations, la personne abonnée nous a fourni son autorisation et par conséquent nous allons pouvoir divulguer ces informations.
- Donc c'est le consentement donné par les clients. Mais on a l'obligation de signer.
- BART BOSWINKEL: Il y a une question de Robin : est-ce que Norid a considéré la possibilité de remplacer l'adresse email par un service différent ? Par un service par exemple de renvoi.
- KNUT AKSEL WADAT: Je ne sais pas comment répondre à cette question.

-
- BART BOSWINKEL: Alors, je répète : est-ce que Norid considère la possibilité de remplacer l'adresse email par un service de renvoi ? À ce moment-là, NORID.NO serait modifié ?
- KNUT AKSEL WADAT: Je pense que nous ne considérons pas cette possibilité. En ce qui concerne l'adresse email du contact, ici, il ne faut pas utiliser une adresse email qui appartienne à une personne. On peut utiliser une adresse email appartenant à une entreprise par exemple. Cela répondrait, je pense, aux exigences du RGPD. J'espère avoir répondu à votre question. En réalité je ne sais pas si nous avons considéré cela.
- BART BOSWINKEL: Il y a un autre commentaire dans le chat.
- KNUT AKSEL WADAT: Je le verrai plus tard.
- NICKLAS POUSETTE: Merci beaucoup Knut. Et nous allons maintenant donner la parole à notre dernier intervenant, Abdelmonem Galila qui va parler des ccTLD et de l'acceptation universelle.
- ABDELMONEM GALILA: Merci. Je ne sais pas si j'ai de la chance d'être le dernier ou pas. En tout cas, je pense ou j'espère qu'on va m'écouter.

Je vais vous parler de l'acceptation universelle, à savoir le fait que tous les noms de domaine et les adresses email valides, quel que soit la langue ou le script dans lequel ils sont écrits puissent fonctionner, quels que soient les applications, les dispositifs et les passerelles de l'internet. Ce qui va donner la possibilité à des millions de personnes d'être présentes en ligne en utilisant leur propre langue.

L'UA n'utilise pas seulement les adresses email et les noms de domaine. Pour les prochains noms de domaine nous travaillons avec les IDNS actuellement. Et lorsque l'on parle de gestionnaire de ccTLD en ASCII on voit qu'il y a différentes interfaces, qu'il y a des registres, des noms de domaine, UNICODE est utilisé à ce moment-là on pourrait considérer cela comme un IDN. Et par conséquent on peut dire que l'acceptation universelle affecte aussi les ccTLD.

Ici je vous montre les thèmes que je vais aborder aujourd'hui. En premier lieu je vais parler de faits et de statistiques pour que, j'espère, vous vous intéressiez à ma présentation.

Prochaine diapositive.

Ici vous voyez la carte des langues les plus parlées dans le monde entier. On a plus de 7000 langues dans le monde entier qui couvrent plus de 8 milliards de personnes. Et ici vous voyez que l'on a bien sûr l'anglais mais aussi beaucoup d'autres langues qui sont parlées par plus de personnes que ce que serait l'anglais.

Ici vous voyez des statistiques expliquant l'importance des IDN. Ici nous parlons donc de plus de 150 TLD ou ccTLD qui sont en ASCII. Donc gTLD ou ccTLD. Et, en même temps, on constate que plus de 75 % du contenu

de ce qui circule en ligne est dans des langues autres que l'anglais. Donc seulement 25 % est en anglais. Ce qui explique pourquoi les IDN sont importants.

Et, en même temps, les services les plus utilisés en ligne sont les adresses email. Donc ce sont les services qui sont le plus utilisés dans le monde entier.

Et les utilisateurs se propagent ; entre 2022 et 2026 on aura vu une augmentation jusqu'à 4,7 milliards de comptes d'utilisateurs. Et le partage au niveau de l'utilisation des langues et moitié moitié, 50 % en anglais et 50 % dans une autre langue.

L'UA permettra d'aider les utilisateurs à mieux retenir les noms, de pouvoir commercialiser leurs solutions, cela sera plus facile pour les clients locaux d'utiliser, il y aura une meilleure portée auprès des bases de consommateurs locaux.

Cette diapo est censée présenter le ccTLD IDN de l'Égypte .MASR, Égypte mais c'est en Égypte. Donc .MASR.

Nous avons lancé l'enregistrement sur cet IDN en 2010 avec notre modèle d'enregistrement 3R, à savoir bureau d'enregistrement, titulaire de nom de domaine et opérateur de registre. Nous avons 4 bureaux d'enregistrement. Il y a un responsable d'enregistrement des noms de domaine gouvernementaux et académiques et actuellement nous avons plus de 300 noms de domaine enregistrés.

Diapo suivante.

Voilà le vif du sujet d'aujourd'hui qui est la préparation à l'UA. Comme je le disais avant, toutes les adresses de courrier électronique devraient fonctionner pour toutes les applications dans tous les dispositifs ayant accès à l'internet et sur tous les systèmes.

Mais quels sont les critères d'évaluation pour cela ? Comment savoir que nous sommes prêts pour cela ? Et bien la question est de savoir si on peut gérer le trafic des utilisateurs internet futur, qui parlent d'autres langues.

Diapo suivante.

Vous voyez la différence entre lorsqu'on est prêt ou non à l'UA. L'application qui est préparée à l'UA, vous verrez qu'on a utilisé le cas de SOAP.ORGANIC. C'est un gTLD. Pour être UNICODE, il suffit d'avoir un caractère d'IDN. Et peut-être que SOAP.ORGANIC sera un nom de domaine de second niveau, qui doit avoir au moins un caractère UNICODE pour être IDN, c'est-à-dire qu'il fera partie de l'UA. Si j'utilise un nom de domaine IDN je vais devoir vérifier le contenu de cet autre site. Dans le cas du domaine de premier niveau et de second niveau, si on veut avoir un nom en anglais, je vais devoir aussi vérifier le site de SOAP. Si je veux accéder à mon application de compte en banque et que je veux utiliser mon adresse email en ma propre langue, je veux accéder et créer mon compte avec une adresse email qui a un nom de domaine avec des caractères UNICODE au second niveau.

On voulait utiliser les services bancaires et accéder avec notre nouveau nom de domaine de gTLD pour l'adresse email et, étant donné que cela a été accepté, le site est prêt à l'UA.

Alors, comment certifier l'UA ? Quels sont les termes applicables à l'UA, comment vérifier que mon système pour les clients est préparé à l'UA ? Et bien on a 5 verbes : acceptation, validation, traitement, stockage et visualisation.

Tous les noms de domaine devraient accepter toutes les adresses email validées. Une application de fontaine devrait vérifier l'erreur, si on peut faire erreur ou pas. Mais la validation montre si les noms de domaine existent ou pas, ce TLD est-il valide ou pas ? Peut-être que l'application ne peut pas comprendre qu'il s'agit d'une nouvelle tendance de noms de domaine qui sont plus que des noms à trois lettres en code ASCII ou de plus de 3 caractères. Ou alors l'application n'a pas compris qu'il y a des TLD qui ont des lettres UNICODE déléguées dans la zone racine.

La notion de traitement pour l'UA est essentielle. Ce concept est censé avoir un nom de domaine en UNICODE, avec un codage et cela doit se traduire et le stockage doit être possible. On doit pouvoir se dire : je vais stocker ce type de noms de domaine qui sont UNICODE tel qu'ils sont dans la base de données.

Il peut dire : non, je ne comprends pas, je ne parle pas UNICODE, mais je vais stocker la traduction en ASCII. Ou alors peut-être qu'un autre système va dire : je ne vais pas stocker ces adresses email ou ces noms de domaine dans ma base de données, je dois les stocker dans un autre système.

Alors, vous devez sélectionner quel est le codage approprié pour pouvoir visualiser ou stocker correctement ces données, pour pouvoir

avoir ces adresses email disponibles et qu'elles soient acceptées au premier niveau.

Alors, pour les noms de domaine, comme le .SKY, les nouveaux domaines de premiers niveaux ASCII courts, mais il y a également les nouveaux noms de domaine en caractères ASCII plus longs, de plus de 3 caractères, comme .INGENIERING, et puis, dans d'autres caractères ou scripts. Et puis, pour les adresses email, y compris les adresses email internationalisées, il y a par exemple EKREM@ISAL.ISTAMBUL, parce que c'est un domaine à caractère ASCII avec plus de 3 caractères. Ou alors avec des IDN, SOCIETE.EG, il peut y avoir aussi UNICODE@ASCII, c'est-à-dire que la partie du nom est écrite en arabe, en français, en allemand ou autre langue, mais en script de langue latine et non pas ASCII.

Diapo suivante.

L'ICANN a mené un sondage pour vérifier la préparation à l'UA, les ccTLD, pour faire en sorte que cette application soit prête à l'UA.

BART BOSWINKEL:

Est-ce que vous pourriez ralentir, les interprètes ont du mal à vous suivre.

ABDELMONEM GALILA:

Oui, alors pour ce sondage, la motivation principale était de vérifier et de faire tomber les barrières existantes pour que le système puisse être prêt et prendre en charge ces adresses.

En mars 2023 nous avons donc mené ce sondage et nous avons trouvé que les gestionnaires de ccTLD n'ont pas tous participé. Mais à partir des réponses que nous avons reçues nous avons vu que la plupart des répondants sont préparés en partie. Ça veut dire que certains noms de domaines ou certaines adresses email sont acceptés et d'autres non. Quelques réponses de ccTLD qui disent être préparés à l'UA, qui peuvent accepter, valider, traiter, stocker et afficher les données correspondant à ces adresses email correctement.

Diapo suivante.

Alors, quelles sont les motivations pour être prêts à l'UA ? À partir des résultats du sondage, on a vu que pour la plupart il s'agissait de faire augmenter leur base de clients pour avoir plus de clients qui souhaitent utiliser leur propre marque dans un domaine de premier niveau générique et de trouver également plus de clients qui vont utiliser des noms IDN et des adresses email internationalisées.

Certains des ccTLD ont également dit qu'ils souhaitaient satisfaire plus de clients internationaux. Par exemple, dans le cas de l'application visa électronique, vous allez voir que si vous avez beaucoup de personnes qui viennent dans votre pays et que vous voulez mettre à disposition un système de visa qui recueille les données des touristes, vous allez avoir besoin d'un système qui accepte ces caractères en d'autres scripts. L'application doit être préparée à l'UA si je veux un système de visa électronique qui puisse envoyer des emails à ces adresses email internationalisées ou recevoir des emails de ces adresses.

D'autres disent : je veux être plus compétitif, concurrentiel.

Comme je le disais, on veut mettre en œuvre l’UA avant la prochaine série de candidatures pour les nouveaux gTLD, c’était la réponse d’autres répondants à ce sondage.

Diapo suivante.

Normalement, je m’attendais à recevoir deux questions de Nicklas. L’une des questions est : que doit faire un gestionnaire de ccTLD à l’interne pour mettre à jour leur système afin d’être préparé à l’UA ? La deuxième question de Nicklas à laquelle je m’attendais c’est : qui sont les parties prenantes locales pour l’UA et comment les gestionnaires de ccTLD peuvent-ils encourager l’adoption de l’UA de la part de ces parties prenantes.

Diapo suivante.

L’architecture ordinaire d’application web fait qu’on aura un utilisateur qui apparaît et qui interagit pour communiquer avec le backend et le backend va communiquer avec des modules d’email ou de base de données.

Diapo suivante.

Dans le frontend comme dans le backend, chacune de ces parties doit être préparée à l’UA. Et ici je montre le frontend et le degré d’acceptation universelle du backend et à chaque fois j’ai ajouté les verbes ou les notions que doivent avoir chacune des parties, à savoir acceptation, validation, traitement, stockage et affichage.

Ici vous voyez l'architecture de l'environnement. Et on a quatre types de parties différentes. On a l'utilisateur final, le bureau d'enregistrement, l'opérateur de registre et le titulaire de nom de domaine.

Pour l'utilisateur final ça veut dire qu'il peut envoyer des requêtes DNS qui héberge le nom de domaine de premier niveau. Peut-être que cet utilisateur ajoutera le nom de domaine en UNICODE. Pour changer d'UNICODE à un codage compatible avec ASCII afin que le DNS puisse comprendre et résoudre le nom, il va falloir qu'il y ait une certaine traduction. Pour le bureau d'enregistrement il s'agit d'avoir une interface qui permette d'adopter et de réaliser certaines actions et pareil dans le cas de l'opérateur de registre.

Dans le cas du titulaire de noms de domaine, il s'agit d'un client de l'opérateur de registre qui a peut-être un nom de domaine qu'il enregistre à travers l'interface du bureau d'enregistrement.

C'est-à-dire que les communications entre les parties prenantes et les modules frontend et backend du système devraient tous être préparés à l'UA. Et même la communication entre les modules du frontend et du backend devraient être préparés à l'UA.

NICKLAS POUSETTE: On n'a plus de temps, Abdelmonem. Est-ce que vous pourriez conclure ?

ABDELMONEM GALILA: Oui, donc tous ces modules devraient être préparés à l'UA et le backend devrait pouvoir envoyer des messages à une adresse email internationalisée ou recevoir des messages d'une telle adresse.

Donc le serveur email et tous les modules de mon serveur doivent être préparés à l'UA pour pouvoir le faire.

Diapo suivante.

Alors, les gestionnaires de ccTLD ont un rôle de taille à jouer pour la promotion de l'UA. Ils sont censés générer plus de sensibilisation, entreprendre des activités de formation et d'éducation, adopter l'UA comme modèle à suivre, fournir le soutien technique et coordonner les initiatives en lien avec l'UA avec d'autres organisations publiques et privées et des influenceurs ;

Le gestionnaire de ccTLD peut aider l'industrie des noms de domaine à adopter l'UA, faire le travail de sensibilisation et formation à l'UA pour la communauté technique générale, faire le travail de sensibilisation, de soutien et d'incitation pour la communauté, présenter le rôle du secteur public à l'élaboration de politique, coordination locale et globale de l'adoption de l'UA.

Une minute, j'ai presque fini.

Quelles sont les opportunités commerciales ? Pendant la pandémie de covid 19, tous les services gouvernementaux sont désormais publiés en ligne. Et même les services internationaux sont en ligne.

Donc nous cherchons des noms de domaine qui sont des IDN et qui puissent utiliser des noms de domaine de premier niveau génériques ou qui comprennent les caractères UNICODE. Et pour les services non gouvernementaux, ils doivent également accepter plus de noms de

domaine qui ont des caractères dans d'autres scripts ou des IDN pour pouvoir permettre cette internationalisation.

Diapo suivante.

Vous pouvez participer si vous le souhaitez, rendez-vous sur notre site internet.

Prochaine diapositive.

Un peu de matériel de référence ici. Vous avez les liens pour la feuille de route de l'UA, différents systèmes et les enquêtes qui ont été faites, les travaux qui ont été réalisés dans ce domaine.

Voilà mon nom en arménien. Merci.

NICKLAS POUSETTE:

Merci, Abdelmonem. Je pense que nous sommes légèrement en retard mais nous avons une question en ligne.

BART BOSWINKEL:

C'est une question de Ruben : est-ce que le comité considère la possibilité de créer des liens pour appartenir ou pour participer à l'UA ? Par exemple en envoyant des messages de WhatsApp avec un domaine qui peut être cliquable ?

ABDELMONEM GALILA:

Oui, tout à fait. On parle par exemple de la possibilité de créer des liens entre différents programmes. Cela va exister grâce à l'UA. Nous allons par exemple créer un lien entre une adresse email ou autre ou on essaye

d'utiliser un protocole. Pour une adresse email on a un problème. Donc tous ces problèmes doivent être traités par l'équipe qui s'occupe de l'UA pour régler ce type de problèmes. Donc nous devons transmettre cela à un groupe de travail qui se spécialise dans un domaine qui le transmettra à un autre groupe de travail spécialisé dans un autre domaine, etc.

NICKLAS POUSETTE:

Bien, je crois qu'on est arrivé au bout des présentations d'aujourd'hui.

Je vais maintenant donner la parole à notre collègue qui va résumer un petit peu tout cela.

NON IDENTIFIÉ :

Nous avons entendu Eduardo qui nous a un petit parler, puis Bruce qui nous a parlé des ccTLD, puis de .AU, puis Crystal nous a parlé de .US et de l'espace WHOIS aux États-Unis. Ensuite nous avons entendu le représentant de la Norvège qui nous a présenté le travail du registre norvégien. Ensuite nous avons eu Abdelmonem qui nous a parlé de l'UA.

Et, finalement, je vais vous demander de remplir l'enquête que nous allons mettre à votre disposition à la fin de cette séance.

Je vous remercie et je vous dis à demain.

CLAUDIA RUIZ :

Merci, la réunion est terminée, vous pouvez arrêter l'enregistrement.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]